

En exécution du **Règlement 2016/425** du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE, l'Institut Français du Textile et de l'Habillement délivre une :

## Attestation d'examen UE de type n° 0072 / 2683 / 162 / 04 / 26 / 0032

**Fabricant :** **VÊTEMENT PRO**  
9b chemin de la Montagne  
51140 Chenay

**Version : 01**

**Produit :** Combinaison de protection contre les risques de piqûres par des insectes volants à dard (guêpes, frelons...) y compris les frelons asiatiques, destinée aux équipes spécialisées intervenant dans la destruction des nids. La combinaison intégrale protégeant la tête doit être utilisée avec une paire de gants adaptés aux risques rencontrés et équipés de bandes auto-agrippantes pour le serrage des manchettes sur les bras. La tenue ne protège pas des produits chimiques, bactéries, virus ou champignons.

**Identification :** Référence : **HORNET BREATHE**  
3 tailles de M à XL : Stature de 164 à 195 cm / Tour de taille de 74 à 96 cm  
Matériau principal : complexe maille en polyester de coloris vert et maille 3D en polyester, de coloris blanc. Poches en tissu Coton / Polyester de coloris vert.

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) objet de cette attestation est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables et listées dans l'annexe II du **Règlement (UE) 2016/425** :  
1.1. – 1.2 – 1.3.1 – 1.3.2 – 1.4 – 2.2 – 2.3 – 2.4 – 2.9 – 3.3

EPI de catégorie II.

La vérification a été effectuée en utilisant les spécifications techniques suivantes :  
**EN ISO 13688+A1 (2021) – Fiche EPI particulier IFTH n°4 – version 7 du 18/12/2025 basée sur les § 4.1, § 4.2, § 4.3, § 4.4 et § 5.3 de la norme EN ISO 13688+A1 (2021) / Epaisseur du complexe de protection > 9 mm selon EN ISO 5084 / Résistance à l'éclatement du matériau extérieur > 130 kPa selon EN ISO 13938-1 / Résistance des coutures à la traction > 300 N selon EN ISO 13935-2**

Cette attestation et la documentation technique associée doivent être conservées pendant 10 ans à partir de la dernière mise sur le marché de l'EPI. Toutes modifications apportées à l'EPI objet de la présente attestation ou apportées à la documentation technique approuvée par le fabricant et qui peuvent remettre en cause la conformité de l'EPI doivent être portées à la connaissance de l'organisme notifié conformément au Règlement (UE) 2016/425, Annexe V point 7.2.

Attestation initiale délivrée le : **29/04/2026**

Date de la version 01 : **29/04/2026**

Date d'expiration : **28/04/2031**

Délivrée par : *Nadine PIPAZ*  
Responsable Unité Certification EPI

Signature :